

# DEFI NIKE 42K

## Règlement

Les présentes constituent le règlement officiel (ci-après le « **Règlement** ») du Défi Nike 42K (ci-après le « **Concours** ») et peuvent être modifiées ou mises à jour par NIKE à tout moment. En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés par le présent Règlement. La version en vigueur et applicable du Règlement est disponible à l'adresse suivante : [https://s3.nikecdn.com/events-platform/produit/NET\\_Admin/legal/2019-03-22\\_2795\\_NIKE42KFRChallenge2.pdf](https://s3.nikecdn.com/events-platform/produit/NET_Admin/legal/2019-03-22_2795_NIKE42KFRChallenge2.pdf)

1. **QUI ORGANISE LE CONCOURS ?** Le Concours est organisé par la société **Nike European Operations Netherlands BV**, dont le siège social est situé Colosseum 1, 1213NL, Hilversum, Pays-Bas (ci-après « **NIKE** »).

NIKE se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce Concours à tout moment et, en cas d'annulation, d'en substituer un autre à la place. Le Concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou géré par ou en association avec Facebook, Instagram ou Twitter.

2. **AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS.** Aucun achat n'est requis pour participer au Concours et il n'y a aucun frais d'inscription.

3. **QUI PEUT PARTICIPER ?** Le Concours est ouvert uniquement aux personnes âgées de 18 ans et plus au moment de leur inscription, qui résident en France et qui sont membres de NIKEPlus (ci-après les « **Participants** »). Si vous n'êtes pas encore membre de NIKEPlus, vous pouvez vous inscrire gratuitement en vous rendant sur le site [www.nike.com](http://www.nike.com).

Les employés de NIKE EUROPEAN OPERATIONS NETHERLANDS BV, de Nike USA, Inc., et de sa société mère NIKE, Inc., de leurs filiales et sociétés affiliées, ou de toute autre société associée à la promotion du Concours, ainsi que leur famille proche (conjoints, parents, frères et sœurs, et enfants) ainsi que les membres de leur foyer ne peuvent pas participer au Concours.

4. **COMMENT PARTICIPER ?** Le Concours débute le 7 avril 2019, à 00h01 CET, et se termine le 15 avril 2019 à 23h59 CET (ci-après la « **Période de participation** »). Durant la Période de participation, les Participants seront mis au défi de courir 42 km (ci-après le « **Défi** »). Le Défi sera considéré comme rempli par les Participants même s'il est réalisé en plusieurs courses effectuées durant la Période de participation, à condition que celles-ci soient enregistrées dans l'Appli NIKEPlus Run Club. Les participations soumises avant ou après la Période de participation ne seront pas prises en compte pour le Défi.

Pendant la Période de participation, les Participants doivent (ci-après la « **Participation** ») :

- Télécharger l'Appli NIKEPlus Run Club (ci-après l'« **Appli** ») sur leur appareil (si ce n'est pas encore le cas) ;
- S'assurer que le réglage de partage des informations d'entraînement est activé dans l'Appli ;
- Accepter le Défi en remplissant le formulaire d'inscription affiché dans l'Appli ;
- Accepter le présent Règlement dont un lien sera affiché sur la page d'inscription ; et
- Relever le Défi avec succès sur l'Appli pendant la Période de participation.

Les Participants ayant relevé le Défi avec succès participeront à un tirage au sort pour gagner un Prix.

Une seule (1) participation au Concours par personne est autorisée, même si le Participant court plus de 42km pendant la Période de participation. Toute Participation supplémentaire sera déclarée nulle. Nike détermine à sa seule discrétion si une participation est valide. Toute Participation non conforme au présent Règlement ou autrement inacceptable (pour des motifs déterminés par NIKE) ne sera pas prise en compte et sera rejetée. En soumettant sa Participation au Concours, chaque Participant confirme qu'il/elle a lu et accepté les termes du présent Règlement. Les Participations incomplètes ou illisibles seront rejetées.

5. **QUELS SONT LES DROITS DE NIKE SUR LA PARTICIPATION ?** En soumettant une Participation et en prenant part au Concours, chaque Participant accorde à NIKE, pour une durée de cinq (5) ans, le droit de déposer, reproduire, encoder, stocker, copier, transmettre, publier, poster, diffuser, afficher, présenter au public, adapter, modifier, créer des œuvres dérivées, exposer ou autrement utiliser la Participation (que ce soit avec ou sans mention du nom du Participant) dans tout média, dans le monde entier et à toute fin, sans limitation. Le Participant reconnaît et accepte qu'il ne bénéficie d'aucun droit de regard sur les usages qui seraient faits par NIKE de sa Participation, et que de tels usages ne sont pas soumis à une autorisation supplémentaire du Participant ou de toute autre personne, et ne donnent droit à aucune compensation.

En soumettant une Participation et en prenant part au Concours, chaque Participant accepte de ne pas inciter, soutenir, maintenir ou autoriser toute action, réclamation ou action en justice à l'encontre de NIKE, ou de toute autre personne, au motif qu'un quelconque usage d'une Participation, ou de toute œuvre dérivée de celle-ci, porte atteinte à un quelconque droit du Participant en ce compris, notamment, ses droits d'auteurs et droits moraux. Chaque Participant reconnaît également que NIKE n'est en aucun cas obligé de publier ou d'utiliser la Participation de quelque façon que ce soit.

6. **COMMENT LES GAGNANTS SERONT-ILS SELECTIONNES ?** Le 18/04/2019 (ci-après la « **Date de sélection** »), un total de cinq (5) Participants sera sélectionné au hasard par NIKE en tant que gagnants potentiels parmi les Participants qui ont participé au Concours et qui ont relevé le Défi avec succès en respectant les modalités décrites ci-dessus. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations valides reçues. Les gagnants potentiels recevront un message via l'Appli et une notification (si celles-ci sont activées dans l'appareil du Participant) contenant un lien vers la page d'inscription en ligne. Le gagnant potentiel devra effectuer son inscription en ligne en remplissant le formulaire correspondant de façon exhaustive, dans un délai de 48 heures après avoir reçu le message via l'Appli, pour être susceptible de gagner un Prix et être considéré comme Gagnant. Si le gagnant potentiel ne remplit pas le formulaire d'inscription dans les 48 heures à compter de la réception du message via l'Appli, un autre Participant sera sélectionné selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus. Gagner le Concours est subordonné au respect de ce Règlement.

Tous les gagnants potentiels feront l'objet d'une vérification par NIKE, dont les décisions sont finales et contraignantes à tous égards s'agissant du Concours, de ce qu'ils remplissent les conditions de participation telles qu'énoncées dans le présent Règlement.

7. **QUE PUIS-JE GAGNER ?** Chaque Gagnant gagnera une paire des nouvelles chaussures NIKE Vaporfly 4%, ainsi qu'un dossard lui permettant de participer au semi-marathon de Copenhague le 15 septembre 2019 (ci-après ensemble le « **Prix** »). La valeur maximale du Prix est de 300 euros.

Les caractéristiques du Prix mis en jeu qui ne seraient pas précisées ci-dessus seront à la seule discrétion de NIKE. Chaque élément du Prix n'est pas cessible et devra être accepté comme seul et unique gain. Aucune contrepartie en espèces ni article de substitution ne pourra être donné, sauf à l'initiative de NIKE qui se réserve de substituer au Prix toute autre dotation de valeur égale ou supérieure si le Prix n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit et déterminée à l'entière discrétion de NIKE. Le Gagnant est seul responsable de tous les coûts et dépenses non indiqués ci-avant (incluant, pour éviter toute ambiguïté, tous les frais de déplacement ou autres frais supportés par le Gagnant en lien avec le Prix). Le Prix devra être déclaré comme un revenu par le Gagnant, qui sera responsable du paiement de toutes les éventuelles taxes dues en lien avec l'obtention du Prix. Sauf dans les cas où la loi l'interdit, le Gagnant devra compléter et signer une Déclaration et Exonération.

Dans le cadre de la jouissance du Prix, le Gagnant devra respecter la loi et se comporter d'une manière qui ne porte pas atteinte à NIKE. La participation du Gagnant à l'une ou à toutes les activités constituant le Prix est volontaire. Si le Gagnant choisit de ne pas participer à l'une ou à l'ensemble des activités prévues dans le Prix, le Gagnant ne se verra offrir aucune compensation supplémentaire en contrepartie.

8. **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.** Pour participer au Concours, le Participant devra fournir des données à caractère personnel le concernant, ou de telles données pourront être traitées du fait de sa participation. Cela comprend les données à caractère personnel contenues dans le présent formulaire, celles en relation avec son inscription et toutes celles fournies ou obtenues dans le cadre du Concours lui-même. NIKE procédera au traitement de ces données à caractère personnel pour assurer la gestion du Concours et pour les finalités spécifiques décrites dans le présent Règlement conformément à la loi applicable en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée. NIKE pourra transférer les données à caractère personnel des Participants à la société NIKE Inc. située aux Etats-Unis et à d'autres sociétés du Groupe NIKE situées en dehors du territoire de l'Espace Economique Européen et de la Suisse.

En signant ci-dessous, le Participant confirme qu'il consent au traitement et au transfert par NIKE de ses données à caractère personnel en dehors de l'Espace Economique Européen et de la Suisse. Des informations supplémentaires sur la façon dont les données à caractère personnel sont traitées sont disponibles dans la Politique relative à la protection des données personnelles et à la gestion des cookies de NIKE, accessible à l'adresse suivante : [https://agreementservice.svs.nike.com/gb/en\\_gb/rest/agreement?agreementType=privacyPolicy&uxId=com.nike.unite&country=GB&language=en&requestType=redirect](https://agreementservice.svs.nike.com/gb/en_gb/rest/agreement?agreementType=privacyPolicy&uxId=com.nike.unite&country=GB&language=en&requestType=redirect). Les Participants disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant traitées par NIKE, qu'ils peuvent exercer en envoyant un email à : [privacy@nike.com](mailto:privacy@nike.com).

9. **AUTRES DISPOSITIONS**

Sauf si la loi l'interdit, le Participant autorise l'utilisation de son nom et de son lieu de résidence, pour une durée de cinq (5) ans, à des fins publicitaires et/ou commerciales et/ou pour toute autre fin, dans n'importe quel média et sur tous supports actuels ou futurs, sans aucune forme de compensation, d'autorisation ou de notification préalable.

Dans l'hypothèse où la conduite, la sécurité ou l'administration du Concours serait compromise de quelque manière que ce soit et pour quelque raison que ce soit, y compris, mais non exclusivement, en cas de fraude, de virus ou de tout autre problème technique, NIKE pourra, à son entière discrétion, soit (a) suspendre le Concours pour remédier au dysfonctionnement, puis reprendre le Concours d'une manière correspondant le mieux à l'esprit du Règlement ; soit (b) attribuer le Prix parmi les participations admissibles reçues jusqu'au moment du dysfonctionnement. NIKE se réserve le droit, à son entière discrétion, de (i) ne pas attribuer de prix (le cas échéant) ou de demander le retour de tout prix, ou (ii) de disqualifier tout individu qui aurait manipulé les conditions de participation ou le processus du

Concours ou agi en violation du Règlement, de manière anti-sportive, inappropriée, illégale ou perturbatrice. Toute tentative de toute personne de porter atteinte au fonctionnement normal du Concours peut constituer une infraction au droit pénal et au droit civil et, dans l'hypothèse où une telle tentative serait réalisée, NIKE se réserve le droit de réclamer tous dommages-intérêts à toute personne conformément à la loi. Le non-respect par NIKE de l'une quelconque des dispositions du présent Règlement ne saurait constituer une renonciation à ladite disposition.

En participant au Concours, le Participant accepte d'exonérer et de relever indemne NIKE, ses sociétés mères et apparentées et leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs (ci-après les « **Parties Garanties** ») de toute réclamation ou action résultant de la participation au Concours ou de la remise ou de l'utilisation de tout prix, y compris, mais non exclusivement : (a) de toute une intervention humaine non autorisée dans le cadre du Concours ; (b) des erreurs techniques liées aux ordinateurs, aux serveurs, aux fournisseurs ou aux lignes téléphoniques ou réseau; (c) des erreurs d'impression; (d) du courrier perdu, tardif, mal affranchi, mal acheminé ou non livrable; (e) des erreurs dans l'administration du Concours ou le traitement des participations ; ou (f) des blessures ou des dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent être causés, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, dans le cadre de la participation du Participant au Concours ou en suite de la remise ou de l'utilisation de tout prix. Le Participant convient en outre que, dans le cadre de toute action, la responsabilité des Parties Garanties sera limitée dans toute la mesure permise par la loi applicable et, en aucun cas, les Parties Garanties ne seront tenues responsables des frais juridiques. Chaque Participant renonce à réclamer toutes indemnités de quelque nature que ce soit.

10. **ACCEPTATION DES RISQUES.** NIKE n'a formulé aucune recommandation à l'égard des Participants s'agissant de l'aptitude, des conditions ou de la sécurité du Concours, ou du Prix, et le Participant reconnaît que la Participation au Concours, au Défi et au Prix est susceptible d'induire des risques et dangers d'accidents, de blessures personnelles et corporelles, et de perte ou dommage matériel. Le Participant confirme qu'il est en bonne santé, et qu'il ne souffre d'aucun problème de santé ou trouble médical qui pourrait le mettre en danger ou limiter ses capacités lors de la participation au Concours, au Défi ou au Prix. Le Participant comprend et a tenu compte et évalué la nature, la portée et l'étendue des risques induits, et choisit d'assumer ces risques volontairement et librement.
11. **ASSURANCE.** Le Participant comprend que NIKE ne fournit aucune assurance, que ce soit une assurance vie, une assurance médicale ou une assurance responsabilité, pour quelque maladie, accident, blessure, perte ou dommage qui pourrait survenir en lien avec sa participation au Concours ou au Prix.
12. **INDEMNITE.** Dans toute la mesure permise par la loi applicable, la Participant accepte par la présente, de façon irrévocable et inconditionnelle, de relever indemne, indemniser et rembourser NIKE contre toute réclamation, somme, coûts, dommages-intérêts ou dépenses (incluant les frais juridiques raisonnables) découlant ou en lien avec tout accident, perte ou dommage découlant de sa présence ou de sa participation au Concours et au Prix.
13. **RESPONSABILITE.** Dans toute la mesure permise par la loi applicable, le Participant accepte que toute responsabilité de NIKE en lien avec sa participation au Concours et au Prix soit exclue, excepté en cas de négligence ou de faute intentionnelle.
14. **LICENCE SUR LES COMMENTAIRES, RETOURS ET IDEES.** Le Participant accorde par la présente à NIKE une licence, pour une durée de cinq (5) ans, sur tous les commentaires, retours et idées qu'il est susceptible de partager avec lui, sans avertissement, compensation ou confirmation de sa part, à quelque fin que ce soit, incluant, sans y être limité, le développement, la fabrication et le marketing de produits et services, et la création, la modification ou l'amélioration de produits et services.
15. **COMMENT SERAIT REGLE UN EVENTUEL LITIGE ?** Le présent Règlement et tout litige en résultant seront régis et interprétés conformément aux lois du lieu de résidence de chaque Participant. Si, pour quelque raison que ce soit, un tribunal compétent venait à déclarer inapplicable tout ou partie d'une disposition du Règlement, celle-ci ne serait pas applicable mais les autres dispositions du Règlement continueraient à s'appliquer et seraient pleinement en vigueur.

**J'AI ATTENTIVEMENT LU CE QUI PRECEDE, J'EN COMPRENDS PLEINEMENT LE CONTENU ET EN ACCEPTE VOLONTAIREMENT TOUTES LES DISPOSITIONS.**